

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 013 du 09 Mars 2016

L'an deux mil seize, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 29 février 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – C. MEGRET – D. LEVESQUE – A.-M. BARBIER - V. HERMANT – V. CERF – F. LETURCQ – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT - J. MAURER – P. COLLE – J.-N. MENAGE – F. SELLIER - Ph. LEFORT – H. COPIN – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.-L. CANDAT

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SERGERS
M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET
M. P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER

M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Cl. AUDEGOND

M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUÉ

Objet : Ressources Humaines – Création d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet pour les Espaces Numériques.

La séance ouverte, Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire les dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui fixent que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président rappelle que la délibération du Conseil Communautaire n° 2015-126 du 27 octobre 2015 relative au développement du service des espaces numériques qui décidait la modernisation du réseau d'espaces publics numériques en procédant au renouvellement du matériel équipant les sites de formations et en réorganisant le fonctionnement de ces sites de formations, distinguant les espaces numériques thématiques et les espaces numériques de proximité.

Monsieur le Président précise que les espaces numériques thématiques, au nombre de 6, seront répartis sur le territoire communautaire pour renforcer l'appropriation pour les usagers de la culture du numérique en devenant des sites de formation et d'apprentissage à l'utilisation de toutes

les techniques informatiques. Ils seront dotés des toutes dernières technologies. Chaque espace numérique thématique sera spécialisé dans une technologie numérique : son, image vidéo, codage...

Monsieur le Président expose qu'il convient de renforcer l'équipe du service d'animation des espaces publics numériques compte tenu de ce nouveau développement.

Monsieur le Président propose de créer au tableau des emplois un emploi permanent à temps complet ayant fonction d'animateur des espaces publics numériques pour intégrer ce service, dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux au grade d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe (catégorie C).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la création au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} avril 2016, d'un emploi à temps complet ayant la fonction d'animateur des espaces publics numériques, dans le cadre d'emplois des Adjoints d'Animation Territoriaux au grade d'Adjoint d'Animation Territorial de 2^{ème} classe (catégorie C) exerçant les missions ou fonctions suivantes :

- Animation d'ateliers d'initiation informatique, de création numérique, d'accès libres ou de séances de jeux-vidéos
- Conception et animation de projets d'activités
- Gestion de l'équipement et du matériel
- Création de supports de communication et diffusion de l'information
- Animation d'une page Facebook, Flickr, Instagram, etc.

- d'approuver la proposition de rémunération de l'agent calculée par référence à la grille du grade de recrutement ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante,

- de procéder aux mesures de publicité liées à la vacance de cet emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais,

- de prévoir les crédits nécessaires à cet emploi dans le cadre des budgets de la collectivité,

- de modifier le tableau des emplois en conséquence pour intégrer ce nouvel emploi,

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement de l'agent affecté sur cet emploi.

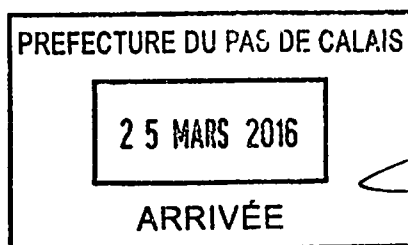
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 9 mars 2016 et transmission en Préfecture le 9 mars 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 9 mars 2016 et transmission
en Préfecture le 9 mars 2016.*

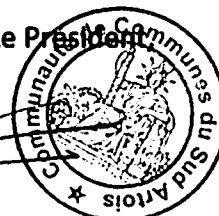
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président

Jean-Jacques COTTEL



2016-13 09/03/2016

RH - Création Emploi Adjoint d'Animation Espaces Numériques